

**La Cour Suprême Fédérale interdit l'amiante dans l'État de São Paulo et déclare que la loi fédérale sur le soi-disant «utilisation contrôlée de l'amiante» contredit la Constitution ... c'est anticonstitutionnel!**

<http://fernandagiannasi.blogspot.fr/2017/08/stf-proclama-inconstitucionalidade-de.html?m=1>

La plénière de la Cour Suprême Fédérale (STF) a décidé jeudi dernier, le 24 (août), avec 8 voix contre 2 que l'État de São Paulo pourrait interdire la production et la vente de chrysotile.

Aussi connu sous le nom "amiante blanc", le chrysotile est spécialement utilisé pour fabriquer des tuiles pour la toiture. Malgré tout, de nombreux états (10) interdisent son utilisation en raison des risques associés à la santé des travailleurs.

Après le procès, la présidente de la Cour Suprême Fédérale, Cármen Lúcia, a précisé dans le bureau de presse de la Cour que le verdict de l'État de São Paulo a retiré la loi sur l'utilisation contrôlée de l'amiante dans tout le pays. Par conséquent, selon la Cour Suprême Fédérale, le deuxième article de la loi fédérale qui régissait l'exploration de l'amiante chrysotile n'a plus de valeur.

Toutefois, lorsqu'elle a éliminé les règles existantes, la Cour Suprême n'a pas automatiquement interdit la production et la vente d'amiante pour tous les États. C'est seulement interdit aux États qui ont une loi descriptive à ce sujet. Dans les autres, qui ne l'interdisent ni ne le permettent, il existe un «vide juridique».

Mais la Cour Suprême a déjà déclaré que la production et la vente sont anticonstitutionnelles, donc, dans le cas où un État constitue une règle autorisant l'amiante, cette règle doit être supprimée et considérée anticonstitutionnelle.

Au cours du procès, la présidente de la Cour Suprême a rappelé que l'amiante impliquait l'avenir des prochaines générations et a défendu son interdiction. "En ce qui concerne l'environnement, s'il y a des doutes, il doit être interdit. Afin que les droits pour nous aujourd'hui et demain ne soient pas perdus pour ceux qui viennent après nous. "

Les juges Dias Toffoli et Celso de Mello ont déclaré que l'amiante est interdit sur l'ensemble du territoire national.

"À partir de cette décision, les conséquences pratiques sont que l'amiante est interdit de quelque manière que ce soit. Cette loi ne permettait que le chrysotile. Avec cette décision, évidemment, il n'y a plus de soutien juridique ", a déclaré Dias Toffoli.

Pour le Doyen de la Cour, le juge Celso de Mello, l'utilisation du chrysotile est interdite dans le pays. Il a classé la décision prise à São Paulo comme un "précédent important".

"Lorsque la Cour Suprême déclare l'inconstitutionnalité de la règle qui a permis l'utilisation du chrysotile, et, de plus, à la majorité absolue, il a été exclue de l'univers judiciaire national une

loi qui permettait, même avec contrôle, l'utilisation de amiante. L'utilisation du chrysotile est en effet interdite. ", a-t-il dit.

L'avocat Mauro Menezes, de l'Association brésilienne des personnes exposées à l'amiante (*Brazilian Association of the Exposed People to Asbestos /Abrea*), a déclaré qu'il avait la même interprétation. "La situation révèle que la loi fédérale est moribonde, elle est terminée. Lorsque la Suprême déclare son inconstitutionnalité, cette loi n'est plus efficace dans l'ordre judiciaire national ", a déclaré Menezes.

### **La Cour Suprême maintient la loi sur l'interdiction de l'amiante dans État de São Paulo, qui interdit les utilisations de l'amiante**

À São Paulo, l'auteur de l'action (ADI) déclarant inconstitutionnelle la loi de l'État était la Confédération Nationale des Travailleurs Industriels (*National Confederation of the Industrial Workers/CNTI*). Le but de l'action était de révoquer l'interdiction de l'amiante dans l'État de São Paulo. Mais la Cour n'a pas tenu compte de la demande et a gardé l'interdiction.

Les juges ont décidé que l'interdiction est possible parce que la production et la vente d'amiante, telle que réglementée par une loi fédérale, contredisent la Constitution pour le fait que le produit n'est pas sain pour la santé des personnes et pour l'environnement.

P.S. : Pour éviter les mauvaises interprétations ou les distorsions de ce qui a été décidé par la Cour, les députés du Parti des travailleurs (*Workers Party/PT*) ont été priés d'avancer, aux États et au district fédéral, des projets de loi visant à interdire l'amiante dans les états qui n'ont pas encore de lois interdisant l'amiante cancérigène.